ONU programme pour l'environnement

CMS

CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP15/Doc.16.1/Rev.2

26 février 2026

Français
Original : Anglais

15ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 15.1 de l'ordre du jour

MEMBRES DU COMITÉ DE SESSION

(Préparé par le Secrétariat et le Conseil scientifique)

Résumé:

Le présent document fait état des avancées dans la mise en œuvre de la décision 14.5.

Ce document fournit également des informations aux Parties sur la nomination de la présidence, de la vice-présidence et des membres du Conseil scientifique et de son Comité de session.

Le travail des conseillers scientifiques appuie la mise en œuvre de la majorité des objectifs du Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices, et notamment l'objectif 5.3.

Ce document a été révisé par le Comité de session du Conseil scientifique lors de sa 8e réunion en décembre 2025.

La deuxième révision du document a été préparée par le Secrétariat afin d'ajouter des informations (paragraphe 20) sur les résultats des consultations entre les membres du Conseil scientifique concernant un conseiller nommé par la COP supplémentaire pour partager le domaine thématique des mammifères terrestres, et de mettre à jour la liste des membres suppléants du Comité de session du Conseil scientifique.

MEMBRES DU COMITÉ DE SESSION

Contexte

Domaines d'intervention des conseillers nommés par la COP

1. La COP14 a adopté la décision suivante :

> ***14.5 Adressée au Conseil scientifique***
>
> *Le Conseil scientifique est prié, avec l'aide du Secrétariat, d'examiner les domaines d'intervention actuels des conseillers nommés par la COP et de proposer à la COP15 tout changement pour la période suivante entre la COP15 et la COP17, le cas échéant.*

2. Les domaines d'intervention des conseillers nommés par la Conférence des Parties (COP) ont été sensiblement modifiés lors de chaque COP entre la première et la sixième, qui a eu lieu en 1999, après quoi ils n'ont plus guère évolué, hormis les modifications mineures apportées à certains d'entre eux à chaque COP. Quatre nouveaux domaines ont été identifiés entre la COP6 et la COP10 : la faune africaine, les poissons et les prises accessoires lors de la COP8, en 2005, et le changement climatique lors de la COP10, en 2011 (une vue d'ensemble de tous les domaines d'intervention depuis la COP1 a été fournie au paragraphe 3 de l'annexe 2 du document UNEP/CMS/COP13/Doc.15.1).

3. Lors de sa troisième réunion (ScC-SC3, en 2018), le Comité de session du Conseil scientifique a décidé d'entreprendre un examen des domaines d'expertise des conseillers nommés par la COP et a établi un groupe de travail intersessions qui a fait rapport à la ScC-SC4 (en 2019). Le Comité de session du Conseil scientifique a présenté ses recommandations à la COP13 en 2020. Sur cette base, la COP13 a défini les domaines suivants pour les conseillers nommés par la COP : mammifères aquatiques, oiseaux, prises accessoires, changements climatiques, connectivité/réseaux, poissons, espèces envahissantes (notamment les maladies, les animaux sauvages, les insectes, les parasites marins et les mauvaises herbes), pollution marine et mammifères terrestres. Depuis la COP13, deux conseillers se partagent la responsabilité des domaines des oiseaux, des mammifères terrestres et des poissons.

Composition du Conseil scientifique et de son Comité de session

4. Chaque Partie a le droit de nommer un membre du Conseil scientifique (Art. VIII, paragraphe 2, de la Convention). Ces Conseillers nommés par les Parties sont nommés pour une période illimitée, jusqu'à ce qu'ils se retirent ou qu'ils soient remplacés par la Partie qui les a nommés.

5. Le paragraphe 2 de l'article VIII de la Convention précise que : « … Le Conseil scientifique comprend, en outre, des experts qualifiés, choisis et nommés en tant que membres par la Conférence des Parties; le nombre de ces experts, les critères applicables à leur choix, et la durée de leur mandat sont déterminés par la Conférence des Parties. ». Ces experts sont qualifiée de « conseillers nommés par la COP ».

6. Les Conseillers nommés par la COP sont nommés à chaque réunion de la COP (art. VIII, paragraphe 2, de la Convention) pour la prochaine période triennale. Leur mandat est renouvelable, toutefois, la reconduction du mandat n'est pas automatique et doit être confirmée lors de chaque réunion de la COP.

7. La Résolution 12.4 (Rev.COP14) a défini la structure et la composition d'un Comité de session du Conseil scientifique, afin de rendre le travail du Conseil scientifique plus efficace. Le Comité est composé de Conseillers nommés par la COP et de Conseillers nommés par les Parties et choisis au niveau régional (représentants régionaux), nommés lors de chaque session ordinaire de la COP sur la base d'une recommandation du Secrétariat et en consultation avec le Comité permanent.

8. Comme l'indique le paragraphe 5 de la Résolution 12.4 (Rev.COP14) « …sauf décision contraire de la COP, le Comité de session est composé de :

   a) neuf conseillers nommés par la COP et ayant une expertise des questions taxonomiques et thématiques ; et

   b) quinze Conseillers nommés par les Parties choisis dans les cinq régions géographiques du Comité permanent, soit trois dans chacune des régions : Afrique, Asie, Europe, Océanie et Amérique du Sud et Centrale et Caraïbes. ».

9. Conformément à la Résolution 12.4 (Rev.COP14), les membres du Comité de session devraient normalement être nommés pour un mandat minimal de deux périodes triennales. Chaque réunion ordinaire de la COP devrait décider du renouvellement de la moitié[1] des membres du Comité de session nommés par les Parties.

10. La résolution 12.4 recommande également, au paragraphe 7, que la COP trouve « parmi le groupe de conseillers nommés par les Parties jusqu'à trois membres suppléants pour chaque région, susceptibles de remplacer de façon permanente ou temporaire un membre régulier de la région qui n'est pas en mesure de continuer à siéger au Comité de session pendant l'intersession ».

11. Au paragraphe 9, la résolution 12.4 sur le *Conseil scientifique* prie en outre le Secrétariat de « prévoir une consultation sollicitant l'avis des Parties, des scientifiques et des experts, afin de formuler, en consultation avec le Comité permanent, sa recommandation à la Conférence des Parties sur la composition du Comité de session ».

Domaines d'intervention des conseillers nommés par la COP

12. Lors de la ScC-SC7 (en 2024), le Comité de session du Conseil scientifique a abordé les domaines d'intervention (au point 4.1 de l'ordre du jour) à partir du document UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.4.1/Rev.1, et a convenu que les domaines actuels des conseillers nommés par la COP étaient tous importants, recommandant qu'ils soient maintenus, avec toutefois un changement de nom pour l'un d'eux – qui s'intitulerait non plus « Espèces envahissantes, maladies, animaux sauvages, insectes, parasites marins et mauvaises herbes », mais « Santé des espèces sauvages ».

Nomination des membres du Comité de session du Conseil scientifique nommés par la COP

13. Le tableau 1, ci-dessous, présente les conseillers actuellement nommés par la COP et leurs domaines d'intervention, ainsi que les recommandations du Conseil scientifique à la COP15 (y compris la proposition de modification de l'intitulé de l'un des domaines).

1 En raison du nombre impair de membres nommés par les Parties (15) au sein du Comité de session, ce nombre peut être de 7 ou de 8.

Tableau 1 : Aperçu des conseillers nommés par la COP et de leurs domaines d'intervention après la COP14, avec des recommandations pour la COP15

Domaine d'intervention	Conseiller/conseillère nommé(e) par la COP	Recommandation à la COP15
Mammifères aquatiques	M^me^ Vanesa Patricia Tossenberger	Nommer M^me^ Vanesa Patricia Tossenberger pour la prochaine période triennale
Oiseaux	D^r^ Rob P. Clay [2]	Nommer le D^r^ Rob P. Clay[2] pour la prochaine période triennale
Oiseaux	Prof. Stephen Garnett [2]	Nommer le Prof. Stephen Garnett[2] pour la prochaine période triennale
Prises accessoires	D^r^ Barry G. Baker	Nommer le D^r^ Barry G. Baker pour la prochaine période triennale
Changement climatique	Prof. Des B. A. Thompson, Doctorant	Nommer le Prof. Des B. A. Thompson, Doctorant, pour la prochaine période triennale
Connectivité/Réseaux	D^r^ Fernando Spina	Nommer le D^r^ Fernando Spina pour la prochaine période triennale
Poissons	D^r^ Zeb S. Hogan (espèces d'eau douce) [3]	Nommer le D^r^ Zeb S. Hogan[3] pour la prochaine période triennale
Poissons	D^r^ Rima Jabado (espèces marines) [3]	Nommer le D^r^ Rima Jabado[3] pour la prochaine période triennale
~~Espèces envahissantes, maladies, animaux sauvages, insectes, parasites marins et mauvaises herbes~~ Santé des espèces sauvages	D^r^ Ruth Cromie	Poste vacant après la clôture de la COP15 ; la ScC-SC8 est invitée à émettre des recommandations à la COP pour pourvoir ce poste
Pollution marine	M. Mark P. Simmonds	Nommer M. Mark P. Simmonds pour la prochaine période triennale
Mammifères terrestres	Prof. Alfred Oteng-Yeboah	Nommer le Prof. Alfred Oteng-Yeboah pour la prochaine période triennale

14. L'actuelle conseillère nommée par la COP pour les espèces envahissantes, les maladies, les animaux sauvages, les insectes, les parasites marins et les mauvaises herbes a informé le Secrétariat de son intention de quitter son poste à l'occasion de la COP15, après avoir exercé deux mandats.

15. Le Secrétariat a lancé un appel à candidatures en vue de pourvoir le poste vacant le 17 novembre par le biais de la Notification 2025/31 et publiera un addendum au présent document pour fournir une mise à jour sur les candidats potentiels.

16. Dans le cadre du processus de consultation, tel que défini au paragraphe 9 de la résolution 12.4 sur le *Conseil scientifique*, le Comité de session du Conseil scientifique présentera, à la ScC-SC8 (décembre 2025), ses recommandations concernant ce poste.

[2] Les conseillers Clay et Garnett partagent la responsabilité du domaine des oiseaux, considéré comme un seul poste.
[3] Les conseillers Hogan et Jabado partagent la responsabilité du domaine des poissons, considéré comme un seul poste.

17. Les conseillers actuellement nommés par la COP pour tous les autres domaines d'intervention ont exprimé le souhait de poursuivre leur travail après la COP15. Le Conseil scientifique et la COP15 sont invités à envisager leur réinvestiture pour la période intersessions qui suivra la COP15.

18. La ScC-SC8 a examiné les candidatures au poste de conseiller nommé par la COP dans le domaine de la santé, telles que présentées dans l'Addendum 1 du présent document. Il a conclu que les cinq candidats étaient éligibles et parfaitement qualifiés pour ce poste. Deux candidats, Craig Stephen et Chris Walzer, ont été considérés comme possédant des qualifications scientifiques exceptionnelles et une compréhension approfondie de l'importance d'une approche holistique de la santé. Tous deux sont déjà des membres actifs du Groupe de travail de la CMS sur les espèces migratrices et la santé et connaissent donc bien les travaux de la Convention. Craig Stephen, directeur exécutif du McEachran Institute, a déjà co-rédigé les deux derniers rapports du groupe de travail, tandis que Chris Walzer, directeur exécutif mondial pour la santé à la Wildlife Conservation Society, possède une bonne connaissance du concept « One Health » dans le contexte de la conservation.

19. Compte tenu du volume important de travail lié aux mammifères terrestres, la ScC-SC8 et la COP15 pourraient envisager la possibilité de partager les fonctions du conseiller nommé par la COP pour les mammifères entre deux conseillers pendant la période intersessions entre la COP15 et la COP16, suivant la pratique en vigueur avant la COP14, tout en considérant qu'il s'agirait d'un seul et même poste.

20. La ScC-SC8 a examiné cette question et a convenu que, compte tenu du volume important de travail lié aux mammifères terrestres, il serait avantageux que ce poste soit partagé par deux conseillers. Il a demandé au Secrétariat de lancer un appel à candidatures par le biais d'une notification. La ScC-SC8 a en outre demandé au Secrétariat de solliciter l'avis des membres du Comité de session sur les candidatures par courrier électronique et de mettre les profils des candidats, ainsi que les commentaires du Comité de session, à la disposition de la COP pour qu'elle prenne une décision.

21. Le Secrétariat a lancé un appel à candidatures pour le poste vacant le 17 novembre 2025 par le biais de la notification 2025/034 et a reçu deux candidatures (disponibles en tant qu'Addendum 2 au présent document). Le Secrétariat a sollicité l'avis du Comité de session concernant la pertinence des candidatures reçues et le candidat préféré. Sur les 27 membres et suppléants actuellement nommés au Comité de session, 16 ont répondu à la consultation. Ils ont convenu que les deux candidats étaient éligibles et bien qualifiés pour ce poste.

22. Mme Nandintsetseg Dejid, Dr, apporte une solide expertise scientifique en matière d'écologie du mouvement, de connectivité et d'impact des infrastructures sur les ongulés migrateurs, ainsi qu'une participation récente à des initiatives techniques de la CMS telles que l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) et des travaux connexes sur la connectivité. Sa base géographique et son expertise en Asie centrale et dans le domaine de la faune terrestre compléteraient l'expérience de l'autre conseiller pour les mammifères terrestres en Afrique, offrant ainsi une bonne couverture régionale pour bon nombre des priorités de la CMS en matière de mammifères terrestres.

23. M. Ian Redmond, BSc (Hons), possède une vaste expérience dans le domaine de la conservation des mammifères terrestres et participe depuis longtemps à la CMS et à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier dans le domaine de la conservation des grands singes et des éléphants et des processus politiques internationaux.

24. La majorité des membres et suppléants du Comité de session ont recommandé à la COP15 de nommer Mme Dejid au poste partagé de conseillère nommée par la COP pour les mammifères terrestres, car elle apporterait un équilibre complémentaire à l'expertise actuelle, offrirait une nouvelle perspective et améliorerait la diversité géographique[4], de genre et d'âge des conseillers nommés par la COP.

Nomination des membres du Comité de session désignés en tant que représentants régionaux

25. Le tableau 2, ci-dessous, répertorie les représentants régionaux actuellement en fonction au sein du Comité de session du Conseil scientifique, ainsi que la période triennale couverte par leur première nomination.

26. Onze des représentants régionaux actuels auront complété au moins deux mandats d'ici la COP15 (voir les lignes surlignées dans le tableau ci-dessous).

27. Deux représentants régionaux auront complété un mandat, dont il convient d'envisager le renouvellement.

28. Les Fidji ont informé le Secrétariat que M^{me} Senivasa Waqairamasi, représentante de l'Océanie, a démissionné de son poste, qui est actuellement vacant.

29. Le Costa Rica a informé le Secrétariat que M. Carlos Mario Orrego Vásquez a démissionné de son poste, qui est désormais vacant.

30. L'un des postes de représentants régionaux pour l'Afrique est resté vacant pendant toute la période intersessions entre la COP14 et la COP15.

4 Bien que la résolution 12.4 (Rev.COP14) *Conseil scientifique* ne mentionne pas l'équilibre régional comme critère de sélection des conseillers nommés par la COP, le paragraphe 8 de la résolution fait référence à l'objectif de parvenir, entre autres, à « une sélection de personnes ayant une compréhension approfondie des questions scientifiques clés et une expérience concrète en matière de transposition de la science dans les politiques de leurs régions». Parmi les 11 conseillers actuellement nommés par la COP (dont deux postes partagés), 6 viennent d'Europe, 2 d'Amérique du Nord, 1 d'Afrique, 1 d'Amérique latine et 1 d'Océanie; il n'y a actuellement aucun conseiller nommé par la COP originaire d'Asie.

Tableau 2 : Aperçu des membres du Comité de session désignés en tant que représentants régionaux

Membres actuels du Comité de session désignés en tant que représentants régionaux				
Région	**Conseiller/conseillère scientifique**	**Nommé(e) par**	**Période triennale couverte par la première nomination au Comité de session**	**Nombre de mandats**
Afrique	M. Stephen Okiror	Ouganda	COP13-COP14	2
	Prof. Dr Edson Gandiwa	Zimbabwe	COP13-COP14	2
	vacant			
Asie	Dr Sathyakumar Sambandam	Inde	COP14-COP15	1
	M. Daniel Fernando	Sri Lanka	COP12-COP13	3
	M. Askar Davletbakov, Doctorant	République kirghize	COP13-COP14	2
Europe	Dr João José de Bastos Loureiro	Portugal	COP13-COP14	2
	M. Ruben Moreno-Opo Diaz-Meco	Espagne	COP13-COP14	2
	Dr Daliborka Stankovic	Serbie	COP13-COP14	2
Océanie	Mme Narelle Montgomery	Australie	COP12-COP13	3
	M. Graeme Taylor	Nouvelle-Zélande	COP11-COP12	4
	vacant			
Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes	vacant			
	M. Andrei Langeloh Roos	Brésil	COP14-COP15	1
	Dr Héctor Samuel Vera Alcaraz	Paraguay	COP12-COP13	2

31. Comme l'a décidé le Comité permanent lors de sa 44e réunion, les candidats proposés aux postes de représentants régionaux doivent être désignés à l'issue d'un processus de consultation entre les Parties des régions concernées, coordonné par les membres pertinents du Comité permanent. Les régions doivent ensuite soumettre à la COP leurs recommandations concernant les candidats.

32. Le Secrétariat a également contacté les membres des régions Afrique, Océanie,et Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes, les informant de la vacance des postes de représentants régionaux dans leurs régions respectives, et a recommandé que ces postes soient pourvus par un membre suppléant avant la ScC-SC8, conformément à la règle 2 i) du Règlement intérieur du Conseil scientifique de la CMS et de son Comité de session.

Nomination des membres suppléants du Comité de session désignés en tant que représentants régionaux

33. La COP est également censée nommer, parmi les conseillers nommés par les Parties, un maximum de trois membres suppléants pour chaque région. La durée de ce mandat n'est pas limitée. Seules deux régions ont nommé des suppléants. M. Simon Nemtzov a récemment démissionné de son poste de suppléant pour l'Europe. Les Seychelles ont informé le Secrétariat que M. Selby Remie n'était plus en mesure de siéger au Conseil scientifique. La liste actuelle des suppléants est résumée dans le tableau 3.

Tableau 3 : Aperçu des membres suppléants du Comité de session désignés en tant que représentants régionaux

Membres suppléants actuels du Comité de session du Conseil scientifique		
Région	**Conseiller/conseillère scientifique**	**Nommé(e) par**
Afrique	M. Kahsay Gebretensae Asgedom	Éthiopie
	vacant	
	vacant	
Asie	vacant	
	vacant	
	vacant	
Europe	Dr Jean-Philippe Siblet	France
	M. James M. Williams	Royaume-Uni
	vacant	
Océanie	vacant	
	vacant	
	vacant	
Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes	vacant	
	vacant	
	vacant	

34. En désignant les candidats proposés en tant que représentants régionaux, les Parties devraient garder à l'esprit les dispositions du paragraphe 11 de la résolution 14.2, qui prévoit que les représentants des pays dont les arriérés de contribution sont de trois ans ou plus devraient être exclus des fonctions au sein des organes de la Convention. L'état des contributions peut être consulté sur le site Web de la CMS.

35. Il convient de supposer que les candidats proposés par les Parties qui ne peuvent bénéficier d'un financement pour assister aux réunions de la Convention ont les moyens de participer aux réunions du Comité de session, soit par l'intermédiaire de leur propre institution, soit par celui du gouvernement de la Partie qui les a nommés.

Composition du Conseil scientifique

36. Dans la période intersessions entre la COP13 et la COP14, le Secrétariat a mis à jour les coordonnées des membres du Conseil scientifique de la CMS. En 2025, le Secrétariat a demandé aux points focaux nationaux de mettre à jour les adresses électroniques des conseillers scientifiques qui n'étaient plus en service. Le Secrétariat a également contacté les Parties qui n'avaient pas de représentant au Conseil scientifique pour les encourager à nommer un membre. La liste des membres du Conseil scientifique a été mise à jour en conséquence. Les Parties sont priées d'informer le Secrétariat de toute mise à jour de la composition du Conseil scientifique ou des coordonnées qui les concernent.

Élection de la présidence et de la vice-présidence du Conseil scientifique et de son Comité de session

37. Le deuxième mandat de la Présidente et du Vice-Président du Comité de session s'achèvera à l'occasion de la COP15. À l'issue de la COP15, le Secrétariat aidera le Comité de session à élire un nouveau Président ou une nouvelle Présidente et un nouveau Vice-Président ou une nouvelle Vice-Présidente, conformément au Règlement intérieur. Le Secrétariat propose également de convoquer une réunion informelle des membres élus du Comité de session du Conseil scientifique présents à la COP15, qui se tiendra à l'issue de la COP15.

Actions recommandées

38. Il est recommandé à la Conférence des Parties :

a) après consultation au sein des groupes régionaux, de nommer les membres régionaux et suppléants du Comité de session du Conseil scientifique pour la période intersessions entre la COP15 et la COP16, conformément à la résolution 12.4 ;

b) de nommer les conseillers désignés par la COP.